



## Refus de succession / appartement à vider

Par **kaminab**, le **25/09/2015** à **11:59**

Bonjour,

Merci d'avance pour vos réponses.

Voilà mon père est décédé. Etant le dernier parents que nous avons, nous avons fait moi, mon frère et ma soeur un refus de succession.

Cependant, les services HLM nous demande de vider l'appartement alors que les biens nous appartiennent pas.

Il n'y a pas de notaire pour la succession.

Pouvons-nous donc vraiment vider l'appartement ou cela est à la charge du bailleur ?